



Sommaire

Déclaration préalable.....	1
Points de fonctionnement du CSEC	2
Dispositions prises 17 mars 2020 dans le cadre de l'épidémie COVID 19.....	2
Epidémie Coronavirus : avec Orange, protégeons nous ensemble.....	3

Déclaration préalable

La CFE-CGC Orange, a pris toute la mesure de la crise sanitaire internationale du Coronavirus. Très tôt, nous avons demandé des mesures de protection, très tôt nous avons demandé la fermeture des restaurants collectifs...

Les doutes et les questionnements se multiplient. **Si l'inquiétude est légitime, elle ne doit pas prendre le pas sur notre devoir de responsabilité**, comme salariés mais aussi comme citoyens.

Nous sommes tous exposés à une contamination du virus COVID19. Aussi, il nous appartient collectivement de nous protéger les uns les autres, entre collègues, entre voisins en respectant les mesures de précaution, les recommandations édictées par l'Etat et les autorités sanitaires.

Le confinement, le télétravail à domicile sont les meilleurs moyens de ne pas mettre en danger les autres. L'éloignement de nos sites ne doit pas nous empêcher de continuer à échanger, travailler et prendre des nouvelles les uns des autres. Il faut protéger notre communauté de travail comme notre communauté nationale.

Ces mesures de prévention sont aussi destinées à préserver notre bien commun, notre entreprise. Nous devons, malgré les difficultés, assurer coûte que coûte les services indispensables au pays et à nos concitoyens. Plus que jamais, nous devons nous mobiliser pour que notre entreprise puisse passer la crise et rebondir ensuite.

Il convient de remercier tous ceux qui depuis plusieurs jours travaillent sans relâche pour faire fonctionner notre réseau. C'est un immense défi face à l'ampleur de la crise.

La CFE-CGC Orange a demandé à la Direction de **procéder à la fermeture d'une partie du réseau de boutiques** et de ne faire que des actes de SAV dans celles qui restent ouvertes. Depuis, vu les consignes gouvernementales, la Direction a décidé de fermer toutes les boutiques.

De même, nous estimons que les interventions techniques doivent **seulement concerner la continuité du service et la production pour les clients sensibles (santé, Etat,...), les collectivités, les professionnels de santé, les personnes isolées et fragiles et enfin les entreprises d'importance vitale.**

Une vigilance particulière doit être portée au SAV du Réseau Structurant et de l'environnement technique notamment le réseau Mobile. Toutes les autres interventions SAV, productions et grands déploiements doivent être suspendues.

Le matériel de protection doit être systématiquement mis à disposition des personnels en intervention. A défaut de mesures de protection individuelle suffisante il est impératif de ne pas exposer les salariés au risque de contamination et donc de ne pas intervenir.

La période qui s'annonce devant nous sera sans doute longue et douloureuse. Le coronavirus remet l'humain au cœur de notre société. A nous de faire preuve de fraternité et de responsabilité, [dans tous les domaines](#)...

La CFE-CGC Orange s'interroge par ailleurs sur la tenue de cette réunion du CSE Central Orange !

L'ordre du jour pose en effet question : seuls 3 sous-points de l'ordre du jour relèvent des prérogatives du CSE Central tels qu'ils sont définis par le code du travail et l'accord du 13 mai 2019 sur le dialogue social. De nombreux points qui permettraient de voter des résolutions, et autoriseraient donc l'instance à tenir le rôle représentatif pour lequel elle est constituée ne sont pas à l'ordre du jour.

Aucune commission partie-prenante dans les processus d'informations-consultations récurrentes obligatoires n'est constituée, interdisant tout travail en vue d'éclairer les élus de l'instance.

A ce moment charnière de la vie de l'entreprise (car quelle que soit l'issue de la crise sanitaire en cours, au lendemain de celle-ci, rien ne sera comme avant), essayer d'anticiper les conséquences économiques, financières et sociales est primordial. Le CSE Central avec toutes ses commissions doit être en première ligne sur chacun des axes pour tenter d'évaluer tous les impacts. Ne pas mobiliser tous les moyens de l'instance en ce sens est dommageable à la marche de l'entreprise et à l'intérêt des personnels. Le CSE Central ne joue pas son rôle à la hauteur de ce qu'il doit être, s'il ne sait pas être un partenaire crédible de la Direction et un acteur responsable du dialogue social.

L'instance devrait interroger la Direction, et donc instruire, puis porter des positions d'une instance représentative centrale des personnes de l'UES, sur :

- la remise en cause de la distribution d'un dividende au niveau prévu (La CFE-CGC Orange est favorable, comme d'autres organisations syndicales à un dividende de 30 centimes pour l'exercice 2019. Les lignes de conduite financières sur les CAPEX notamment, mise en avant auprès des investisseurs ne seront pas tenu, c'est sans doute l'occasion de les remettre à plat. L'Assemblée Générale des actionnaires a lieu le 19 mai, le CSEC de l'UES n'aura exprimé aucune position, aucun vœu auprès du Conseil d'Administration ;
- l'évaluation de l'impact de la crise sur le Chiffres d'Affaires et toutes les conséquences sur les éléments de rétribution (PVC, PVM...). Les objectifs de l'Indicateur de Performance Opérationnelle ne sera sans doute pas tenu avec les conséquences sur les éléments de rémunération collective...
- l'évaluation de la baisse de la production, de la défaillance de la sous-traitance en France et à l'étranger ;
- l'impact financier des absences et congés pour l'entreprise et pour le système de couverture social mutualiste ;
- et mille autres questions à instruire...

De la même manière que l'instance doit instruire au plus vite les questions de santé et sécurité des personnels, elle doit instruire les impacts sociaux et économiques...

La CFE-CGC Orange déplore le manque d'anticipation collective de l'instance et appelle à sa mobilisation complète pour aider à la continuité des activités, assumer son rôle de représentation des personnels et d'acteur majeur du dialogue social.

En conséquence, elle demande un CSEC Extraordinaire pour traiter des sujets Economiques et voter les autres commissions, sans attendre la date normale du 28 avril prévue par la Direction.

Points de fonctionnement du CSEC

Il s'agissait entre autre de désigner les membres et rapporteurs de la commission santé et sécurité des conditions de travail centrale (CSSCTC), de la commission de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail (CPRPPST), et de la mandater sur le suivi des dispositions prises par l'entreprise dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus...

Mais aussi de désigner les membres de la commission ASC et son président !

Analyse de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange prend acte que le vote de la commission des ASC (qui sont de la responsabilité des CSE) a prévalu sur celui d'autres commissions tout autant importantes, voire essentielles compte-tenu de la situation actuelle. Elle regrette cette priorisation surprenante et déplore que le vote des autres commissions n'ait pas été maintenu à l'Ordre Du Jour.

Dispositions prises 17 mars 2020 dans le cadre de l'épidémie COVID 19

Intervention du Président Stéphane Richard assisté de Valerie Le Boulanger, Fabienne Dulac, Gervais Pélissier, la Docteur Pierlot, et Benoit de Saint-Aubin.

Stéphane Richard a souhaité prendre la parole au début de la réunion pour d'une part rappeler **la gouvernance mise en place en cette période de crise grave** (réunion quotidienne et à distance du COMEX sur tous les sujets, création de la cellule de crise internationale pilotée par JM Vignolles pour conseiller, coordonner l'ensemble des réponses, relations de tous les instants avec les autorités, etc.)...

... Mais surtout en appeler aux valeurs et à la responsabilité des instances de représentation du personnel dans leur rôle de médiateur social ; « la mission d'Orange, dans sa capacité d'assurer les réseaux en état de fonctionnement pendant cette période de distanciation sociale (quasi doublement du trafic

voix au niveau Européen, télétravail, télé éducation...) est parmi les plus critiques pour la marche de la nation, son économie, sa santé.

Orange a besoin d'un minimum de personnels engagés, Orange a besoin de pouvoir assurer un minimum de présence des personnels auprès des clients, les plus fragiles, les plus isolés... Orange a besoin d'un minimum de ressources en UPR, UI, data Center...

Malgré l'angoisse générale, il est capital que chacun prenne ses responsabilités. Il est capital de se rappeler l'attachement d'Orange a ses missions, ses valeurs, son historique.

Et s'il est bien sûr hors de question de mettre les personnels en danger, il est crucial d'assurer la continuité des activités. »

Etat des lieux RH, boutiques, intervention :

Mesures détaillées dans la synthèse du chapitre ci-après « Epidémie coronavirus : protégeons nous ensemble » à retrouver in extenso sur [notre site](#), mis à jour régulièrement.

RH : une conférence a lieu tous les jours à 8 H avec tous les DRH et experts de la santé et des relations sociales...

Boutiques, intervention : Orange France a activé une cellule de crise dès début mars, avec maintenant 2 appels par jour.

Un PCA a été défini, retravaillé et est évolutif.

Concernant les activités clé et cœur : les équipes supervision et IT (2 500 personnes sur les réseaux.) travaillent à 50 % sur sites et 50 % en télétravail.

Consignes données par type d'intervention :

- Sur réseaux structurants : intervention sans contact client (dans la rue, autorisation donnée par le gouvernement) avec consigne des gestes barrières.

- Intervention avec contact client mais sans risque avéré : appel au client pour vérifier les conditions d'intervention chez le lui. Réaffectation de masques.
- Intervention auprès de clients avec risque : binôme, volontariat, et matériel renforcé.

Questions de la CFE-CGC Orange

1/ exigence d'être vus par les services de l'Etat comme une structure d'intérêt national avec la nécessité d'intervenir sur le terrain et au contact des populations ;

2/ à ce titre bénéficier des dotations de protection individuelle à la disposition de l'Etat (masques FFP2 et non masques simples, lunettes, gants, lingettes désinfectantes et gel hydro alcoolique...) pour limiter l'exposition des personnels et leurs familles à la contamination ;

3/ pouvoir bénéficier d'attestations de libre circulation sur le territoire pour l'intervention Orange et ses sous-traitants durant toute la durée de la crise.

Epidémie Coronavirus : avec Orange, protégeons nous ensemble.

Fermeture des sites

Dans le cadre des mesures annoncées par le gouvernement (à retrouver sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), la Direction d'Orange s'adapte et organise la fermeture des sites, sauf pour les équipes dédiées au Plan de Continuité d'Activité

Tous les personnels qui le peuvent télétravaillent (50 000 à ce jour) : le recours au télétravail est privilégié dès lors que l'activité peut être réalisée à distance et que l'équipement nécessaire est disponible. Le télétravail étant une mesure de prévention, il s'impose aux personnels équipés et dont l'activité est compatible.

- Afin que l'entreprise sache où sont ses personnels, qui restent sous sa responsabilité d'employeur, tous les télétravailleurs, même ceux disposant d'un contrat de télétravail, sont invités à remplir un formulaire de télétravail occasionnel chaque semaine. Pour éviter la saturation des réseaux [remplir son formulaire](#) en dehors des heures de travail habituelles.

Pour tous les personnels qui ont des enfants de moins de 16 ans, le télétravail doit également être privilégié. Une éventuelle alternance arrêt de travail / télétravail est à étudier au cas par cas avec son manager.

Rappelons que les nouvelles [mesures gouvernementales](#) réduisent drastiquement les déplacements, strictement limités aux cas prévus dans l'attestation [de déplacement dérogatoire](#) que vous devez remplir (ou recopier sur papier libre) et porter sur vous à chacune de vos sorties, sous peine d'amende.

La sécurité sanitaire de notre pays est un bien commun que nous devons préserver en respectant ces consignes. Nous nous devons d'être exemplaires en la matière.

Le bon fonctionnement de nos réseaux et services étant par ailleurs vital pour la poursuite de l'activité et des liens sociaux dans notre pays, nous nous devons également de rester à la disposition de l'entreprise et de nos collègues pour les accompagner dans cette période tout à fait inédite.

Eviter de surcharger les réseaux internes de l'entreprise

Les connexions VPN ont été renforcées pour permettre au maximum de collègues de télétravailler. Il est cependant nécessaire d'adapter nos pratiques afin de ne pas surcharger les réseaux :

- Suivre les consignes diffusées par la DISU le cas échéant.
- Ne pas laisser le VPN connecté en permanence, mais uniquement pour accéder aux applications dont vous avez besoin pour télétravailler, et libérer le VPN chaque fois que possible.
- Eviter les usages gourmands en bande passante depuis son poste de travail (vidéo, gros documents transmis par mail – il vaut mieux donner un lien de téléchargement – ...)
- Consulter ses mails de préférence sur un smartphone plutôt que sur un PC nomade (100% pratique : [enrôler son mobile](#) pour synchroniser sa messagerie).
- Pour les coopnets, privilégier le lien de connexion « depuis internet » et libérer le VPN.
- Privilégier les coopnets et le téléphone aux communications et conférences Skype, qui sont + gourmandes en ressources réseau.
- Utiliser à chaque fois que possible les réseaux fixes plutôt que les réseaux mobiles, susceptibles de connaître des surcharges, et connecter son mobile au Wifi de sa box a minima pour le trafic données.

Personnels en boutiques et en interventions

Les demandes de la CFE-CGC Orange

En accord avec les autres organisations syndicales d'Orange, nous avons demandé et obtenu que les Boutiques Orange et Générale de Téléphone restent pour le moment fermées.

Il est envisageable de ré-ouvrir un nombre limité de boutiques, uniquement si les mesures de protection adaptées sont mises en place, et pour assurer la continuité de service auprès de nos clients (dépannages, gestion des déménagements, ouverture des abonnements utiles pour éviter l'isolement des personnes).

Mesures de protection des personnels

Nous avons demandé :

- une stricte limitation du nombre des boutiques ouvertes et des horaires d'ouverture réduits, avec une heure de pause repas avec fermeture médiane des boutiques ;
- la gestion des files d'attente en extérieur des boutiques, avec l'aide de vigiles ;
- un marquage au sol pour préserver les distances sanitaires recommandées (1 mètre) ;
- du gel hydro-alcoolique pour les équipes commerciales et la clientèle ;
- des lingettes désinfectantes et des gants pour qu'aucune manipulation de terminaux ne soit faite sans précaution ;
- des masques de protection.

Nous demandons également qu'en cas de réouverture :

- le travail en boutique se fasse sur la base du volontariat ;
- les passages en boutiques se fassent sur la base de rendez-vous, qui permettront notamment de filtrer et traiter par téléphone toutes les demandes qui peuvent l'être.

Toutes les opérations purement commerciales (contrats Orange Bank, changements d'opérateurs, migrations vers la Fibre pour les clients disposant déjà d'un accès...) ne sont pas prioritaires et doivent être suspendues.

Concernant les interventions techniques, nous avons demandé une suspension de la production, avec une gestion des interventions visant à :

- Prioriser les interventions de SAV et d'accompagnement des secteurs d'activité critiques (médecine, éducation...) ;
- Réaliser les interventions en extérieur ne présentant pas de risque pour la santé des personnels concernés ;
- Ne réaliser les interventions dans les locaux des clients qu'avec des personnels volontaires et munis des équipements de protection nécessaires.

Informations Orange

Au-delà de l'Intranet Orange et de Piazza, qui peuvent se retrouver saturés à certains moments, vous pouvez rester en contact avec vos collègues, poser des questions et trouver des réponses au travers de divers outils :

- L'application [Manao](#), mise en place par l'entreprise depuis le début de l'année, et qui dispose de son [Groupe Piazza](#)
- Le groupe Facebook « Tu sais que tu bosses chez Orange quand... »

Les managers ont par ailleurs été invités à déployer le « télé-management », pour informer leurs équipes et maintenir les liens entre les collaborateurs.

Vous pouvez également suivre la CFE-CGC Orange

Sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [LinkedIn](#), nous ferons en sorte de vous partager au fil de l'eau toutes les informations utiles.

Tous les responsables de la CFE-CGC sont à la disposition du personnel pour intervenir en cas de questions ou de difficultés rencontrées. Vous pouvez retrouver vos interlocuteurs locaux dans [l'annuaire du syndicat](#).

La CFE-CGC Orange a prévu de mettre en place un certain nombre de réunions par téléphone pour remplacer les échanges initialement prévus en réunions physiques ou lors des distributions de tracts. Nos militantes et militants y seront automatiquement invités. Si vous souhaitez recevoir les invitations aux réunions qui seront ouvertes à tous nos collègues, [abonnez-vous à nos publications](#), et vous recevrez les invitations correspondant aux centres d'intérêts auxquels vous vous serez abonnés.

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Elus :

Sylvain BESSE [SCE/OGSB](#) ; David COUCHON [TGI/OLS](#) ; Michel DANA [SCE/OGSB](#) ;
Laurent DELAVIGNE [AENC](#) ; Philippe DROUET [SCO SE](#) ; Fabien ESNAULT [DTSI/DERS](#) ;
Adrien GRACIANNETTE [AE OC](#) ; Jean-Louis JOUVANCEAU [UI AFFAIRES](#) ;
Hubert LEMARQUAND [DOC/DISAS](#) ; Frédérique LIMIDO, [FS&F](#) ; Franca LOSTYS, [OFS](#) ;
Sylvie NET [WIN/OINIS](#) ; Bouchra OUELHADJ [DGP/DD](#)

Représentant Syndical :

Maxence D'EPRÉMESNIL [TGI/OLR](#)